



COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JANVIER 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 7
Nombre de membres ayant délibéré : 7

Séance à 18h30

Sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON LE PETIT, régulièrement convoqué le 10 janvier 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle C de la Salle Pomme d'Or, sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire.

Présents : Mme Régine BROUARD – M. Denis PAUL – Mme Marie-Claude SIMON – Mme Jean-Louis MICHALOWICZ – Mme Marie ESPANET - Mme Sophie JOANNES-AUBERT.

Absents excusés : M. Daniel BOE – Mme Christine PRAME – Mme Caroline LEGROS – M. Kévin DUCREUX – Mme Annick DUSSAULX – M. Christophe SIMONIN.

Mme Sophie JOANNES-AUBERT est élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-10 : Classement de voie dans le domaine public communal

Monsieur le Maire indique que,

Par la délibération 2021-43 en date du 3 novembre 2021, le Conseil municipal a adopté le principe de rétrocession du chemin de la Basse Voie, cadastré AC n°34.

Le transfert de propriété a eu lieu en date du 15 septembre 2022, par acte notarié.

A ce jour, la voirie est conforme et en bon état d'entretien.

Nom de la rue	Référence cadastrale	Surface	ml
Chemin de la Basse Voie	AC N°34	673 m ²	107.20 ml

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité le classement du Chemin de la Basse Voie dans le domaine public et son inscription au tableau vert.

Fait à MOURMELON LE PETIT 18 Janvier 2024

Le Maire
René MAIZIERES

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 18 janvier 2024
Et de la publication, le 18 janvier 2024
Le Maire
René MAIZIERES

